PARIS • 6 OCTOBRE 2025

SNCF VOYAGEURS
AGENTS DES FONCTIONS TRANSVERSES

DESTINATION VOYAGEURS 2030

LES INQUIÉTUDES ET LES POINTS DE VIGILANCE DE L'UNSA

Après des bilatérales et une table ronde lançant officiellement les travaux de *Destination Voyageurs 2030* (D30), l'UNSA-Ferroviaire a demandé et obtenu la tenue de groupes de travail (GT) afin de pouvoir discuter métier par métier des évolutions envisagées par la direction dans le cadre de ce projet majeur de restructuration des fonctions transverses de la SNCF Voyageurs.

FOCUS
DES GT EN DEUX PHASES

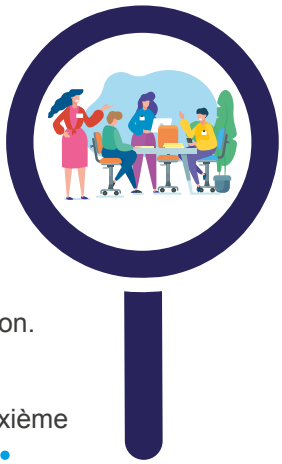

#1
- Sécurité.
- Finances.
- RH.
- Achats.
- Numérique.

#2
- RSE et transitions.
- Juridique et conformité.
- Communication.

Les GT de la première phase ont commencé en juin. Ceux de la deuxième phase ont débuté fin septembre. •••

QUEL OBJECTIF ?
RECENTRER LES ORGANISATIONS AUTOUR D'UN MODÈLE CIBLE

- **Deux lignes business :** service librement organisé (SLO) et délégation de service public (DSP).
- **Trois lignes de service :** matériel, tech et distribution.
- **Une direction générale** en appui et pilotage de l'ensemble.

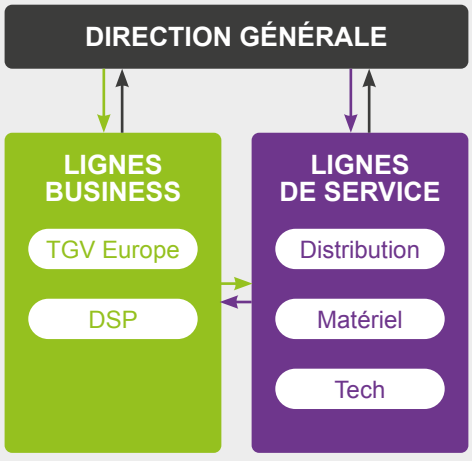

UNSA-FERROVIAIRE

QUE RETENIR ?
LA GRANDE QUESTION...

Les premiers GT de la première phase ont été une simple présentation d'un état des lieux de l'organisation actuelle de la fonction transverse et les pistes envisagées. L'apéritif en quelque sorte.

NOUS ATTENDIONS DES ANNONCES POUR LA DEUXIÈME SÉRIE DE GT

- L'évolution des organigrammes avec des CO.
- Les rattachements hiérarchiques et fonctionnels pour les agents.
- Les CSE d'affectation.
- Une ébauche des évolutions des postes.

LA DÉLÉGATION UNSA-FERROVIAIRE, PRÉSENTE À TOUS LES GROUPES DE TRAVAIL, EST RESTÉE SUR SA FAIM...

Nous n'avons pas eu les réponses espérées lors de ce deuxième GT, mais seulement de simples esquisses. Cela nous aurait permis d'appréhender au plus juste les changements envisagés. Mais cela n'a pas été le cas. Même si les futurs contours par lot se dessinent légèrement, on est loin d'une organisation aboutie et donc loin de pouvoir donner des réponses à tous vos questionnements.

SI LA NOTION DE POLYVALENCE, D'ÉLARGISSEMENT DE PÉRIMÈTRES D'ACTION ET DE SIMPLIFICATION RESSORT, PAS DE RÉPONSE PRÉCISE. UNE SEULE GARANTIE OBTENUE : LES LPA DES SALARIÉS NE CHANGERONT PAS.

À DÉFAUT DE RÉPONSES CONCRÈTES
L'UNSA-FERROVIAIRE A RÉPÉTÉ, GT APRÈS GT, SES POINTS DE VIGILANCE ET D'ALERTE POUR QUE CES TRANSFORMATIONS SE PASSENT AU MIEUX POUR LES AGENTS CONCERNÉS

LES NOTATIONS

Un changement de lien hiérarchique engendre la notion de *« refaire ses preuves »* pour être noté.

LE MANAGEMENT

- **Le changement d'organisation** avec un maintien des LPA risque d'engendrer pour les N+1 des difficultés d'animation des équipes, des déplacements plus fréquents.
- **Pour les agents :** des risques d'isolement, des pertes de repères hiérarchiques sur les personnes à contacter en cas de problèmes RH, etc.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Aujourd'hui, la situation de flou entraîne déjà des RPS. Demain, les pertes de repères hiérarchiques, le risque d'isolement, les nouvelles missions et / ou les nouveaux périmètres entraîneront forcément des RPS qu'il va falloir anticiper, analyser et régler.

LES FORMATIONS

Un plan de formation individuel et collectif efficace et rapide va devoir être mis en place avant de permettre aux agents d'exercer leurs nouvelles missions de manière efficace et sécurisée.

LE PESAGE DES POSTES

Les nouvelles missions des dirigeants et des agents vont obligatoirement nécessiter un pesage de poste objectif afin de mettre les bonnes classes sur les postes. La direction ne doit pas s'interdire des classes supérieures si les nouvelles fiches de poste le nécessitent.

QUEL RÉGIME DE TRAVAIL ?

- **Les changements** administratifs vont-ils changer les formules de forfait en jours (FJ) ?
- **Il faudra impérativement** faire un point FJ pour tous les agents concernés afin de vérifier l'adéquation de la charge de travail entre la fiche de poste actuelle et la future.

LES RENONCEMENTS

À plusieurs reprises, dans les différents GT, la direction fait état de notion de *renoncement* (sur des tâches en doublons à différentes strates de l'entreprise). Il est impératif que ces renoncements envisagés soient réellement appliqués. Il n'y a rien de pire qu'un renoncement annoncé qui finalement ne se fait pas.

LES CSE

Quelles seront les conséquences de ces réorganisations sur les CSE actuels et les affectations dans ces différents CSE des agents ?

QUID DES ANCIENNES ORGANISATIONS ?

Les nouvelles organisations envisagées semblent signer la fin des organisations actuelles (exemple la DDTER) : qui, quand, quoi, comment, où... Autant d'interrogations pour lesquelles aucune réponse n'est apportée actuellement.

EN BREF
DES ZONES D'OMBRE À ÉCLAIRCIR

La présentation au CSE Central Voyageurs du 14 octobre apportera peut-être une partie des réponses, mais il est indispensable d'avoir une troisième série de GT afin de parler franc sur les changements réels à venir pour l'ensemble de la SNCF Voyageurs. La nouvelle organisation de SNCF Voyageurs devrait se mettre en place au 1er avril 2026. Ce sera qu'une étape intermédiaire, car les fonctions n'auront pas toutes le même niveau de maturité.
L'UNSA-Ferroviaire a demandé à ce qu'il n'y ait aucune suppression de poste à la suite de D30. La direction nous a répété, GT après GT, que D30 n'avait pas pour objectif des suppressions de poste : il faut dorénavant joindre les paroles aux actes !

L'UNSA-FERROVIAIRE EST ET SERA À VOS CÔTÉS POUR DÉFENDRE AU MIEUX LES INTÉRÊTS DE TOUS LES AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS POUR QUE CE PROJET D30 NE CONFONDE PAS AMÉLIORATION ET RÉDUCTION DES EFFECTIFS !

BULLETIN D'ADHÉSION

JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*					
CLASSE					
CP*		CDI		CDD	
ALTERNANT					
ENTREPRISE PRIVÉE					
EMPLOI TYPE					
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE					
ÉTABLISSEMENT					
TÉLÉPHONE					

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet *« suppression compte »*.

› **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF

© UNSA-Ferroviaire 2025 ● Crédits photo Freepik & Flaticon ● Ne pas jeter sur la voie publique